



CONVOCATION par l'assistante sociale

Par **nad6900**, le **29/12/2012 à 18:04**

Bonjour,

Je ne comprend pas du tout ce qu'il se passe, je viens de trouver dans ma boîte aux lettres une lettre de la part de l'assistante sociale du quartier qui me convoque pour mes enfants, stipulant avoir été saisie d'une information préoccupante concernant mes enfants.

En effet je me suis séparée en avril dernier avec décision du juge de mon mari, j'ai eu la garde des enfants, et le père aurait plutôt aimé avoir la garde afin de ne pas avoir à verser la pension alimentaire, il m'a demandé de lui laisser la garde partagée ce qui est impossible car nous habitons deux régions différentes (île de France et Lyon).

Est-ce que cela peut venir de l'école et pour quelle raison d'ailleurs ?

Je vous prie, de croire, Madame, Monsieur, en mes respectueuses salutations.

Par **Laure11**, le **29/12/2012 à 18:26**

Bonjour,

Nous ne pouvons pas vous dire d'où vient cette information concernant vos enfants. Effectivement, il peut s'agir de l'école ou bien d'un voisin, de la famille... Une Assistante Sociale est dans l'obligation de vérifier ce type d'informations. Allez à ce rendez-vous, essayez d'être détendue et surtout ne vous énervez pas.

Après cet entretien, si vous le souhaitez, revenez sur le forum et nous pourrions peut-être, à ce moment-là, vous donner un maximum d'informations.

Bon courage à vous.

Par **nad6900**, le **30/12/2012 à 20:43**

Merci pour votre réponse, entre nous je n'ai rien à me reprocher concernant mes enfants. Je ne comprend pas qui a pu faire ce signalement ?? de fausses accusations à mon avis. Surtout du côté de la belle famille car ils veulent absolument récupérer les enfants !

Par **Alyana34**, le **25/10/2023** à **23:28**

Bonjour j'ai une amie qui a reçu un courrier de convocation avec le CCAS et l'assistante sociale suite à un signalement l'enquête a été faite , la plus grande de ses enfants souhaite être placée je pense sous influence d'une copine. Pourquoi la convoque t'elle avec son mari ainsi que tous les enfants ? Risque t'elle de voir retirer ses enfants ou pas . Et si elle décide de fuir que risque t'elle ?

Par **Cousinnestor**, le **26/10/2023** à **06:30**

Hello !

"Fuir" (😞!) serait une très très mauvaise décision, avec le risque d'être séparée de ses enfants. Votre amie doit se rendre à la convocation pour dialoguer sereinement et objectivement avec l'assistante sociale dans l'intérêt de son aînée, de ses autres enfants et d'elle-même.

A+